

MAIRIE DE VERANNE

1, place de la mairie - 42520 VERANNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2018

COMPTE- RENDU

Présents :

Mesdames BRIAS Geneviève, BESSET-CHAVE Anne, BOURRIN Sophie, DAPVRIL Pascale, MAZOYER Martine ;

Messieurs BOREL Michel, BRIAS Bernard, LAFERTIN Noël, MAGNARD Fabrice, MARLHES Cyril, ROUDON Gabriel, TROUVE Martial ;

Excusés : Mme DUMAS Viviane (pouvoir à Mr BOREL Michel) ;

Absent : Mme MEILLER Caroline, Mr RAYNARD Daniel.

1. Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande la modification suivante à l'ordre du jour :

- D'ajouter :
 - o Modification du tableau de voirie communale

Le conseil donne son accord à l'unanimité

2. Compte Rendu du 10 avril 2018

Le compte-rendu du 10 avril est approuvé à l'unanimité.

3. Modification tableau de Voirie

Afin de créer l'arrêté créant le « cédez le passage » au niveau de la Vierge sur la RD34, une modification du tableau de voirie doit être effectuée :

Nom de la voirie	Départ	Arrivée	Longueur	Largeur
VC 113 – Rue du pré Gabert	Route de Maclas (VC 2)	Route de Colombier (RD34)	114 m	5 m
VC 104 - Rue de l'industrie	RD 34 face à la mairie	Route de Maclas (VC 2)	83 m	4 m

Le conseil municipal accepte les modifications.

4. Arrêt du projet de zonage des eaux pluviales (Annexé au projet de PLU)

L'étude de zonage des eaux pluviales doit être annexé au projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU). C'est un diagnostic et une réflexion sur la gestion des eaux pluviales. Le document final sera annexé au document d'urbanisme et les prescriptions seront intégrées dans le règlement du PLU présenté de façon concomitante aux Personnes Publiques Associées (PPAS) et mise en enquête publique

Le conseil Municipal arrête à l'unanimité ce projet de zonage des eaux pluviales et autorise sa mise à l'enquête publique.

5. Arrêt projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Concernant la révision du PLU, la phase de concertation avec les PPA et le public vient de s'achever. Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal du rapport de la concertation avec le rappel de toute la procédure et des remarques des propriétaires. A ce stade, l'étape suivante est l'arrêt le projet du PLU. Puis le projet devra être envoyé aux PAA tel que la Préfecture/DDT, département, Région, SIEL, SDIS, DREAL, DRAC, etc... Un délai de 3 mois sera observé avant de pouvoir démarrer l'enquête publique.

Les membres du conseil municipal consulte le projet, qui leur a été envoyé avant la réunion. Le conseil Municipal arrête à l'unanimité le projet de PLU pour la suite de la procédure.

6. Remplacement ATSEM

Suite à la demande de mise en disponibilité à partir du 27 août 2018, d'un agent ATSEM, en poste à l'école de Véranne, pendant une durée d'une année, Monsieur le Maire propose la signature d'un CDD pour la période scolaire 2018/2019. Aujourd'hui la commune à 9 candidatures spontanée pour ce poste. La publicité n'est pas obligatoire pour ce type de contrat.

Le conseil donne son accord. Une commission recrutement est mise en place avec BRIAS Geneviève, DUMAS Viviane, BOREL Michel. Cette commission devra sélectionner les candidats et les recevoir en entretien.

Une publication sera faite si aucun candidat n'est retenu.

7. Attribution Travaux alimentation en Eau potable pour la STEP de Nurieux

Suite aux travaux de création de la STEP de Nurieux, un branchement au réseau d'eau potable est obligatoire pour le nettoyage du dégrilleur. Le devis pour le branchement est de 970 € TTC par SUEZ.

Les devis de travaux de tranchée sur 100 m (dont 50 m de chaussée) par la route de Nurieux sont les suivants :

- SUEZ : 18 000 € TTC
- Montagnier TP : 5 900 € TTC

Le conseil donne son accord pour que SUEZ effectue le branchement et que Montagnier TP réalise la tranchée.

8. Réfection du pont du Viallon

- Le pont du Viallon se dégrade. Trois devis sont proposés pour effectuer des travaux de réfection :
 - Mounier : 6 720 € HT (sans consolidation)
 - Charlieu : 5454 € HT (avec consolidation)
 - Perrissel : 5406 € HT (avec consolidation)

Un devis de Perrissel pour la reprise du parapet du pont de Nurieux de 715 € HT.

Compte tenu de l'urgence, monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention au département au titre de l'enveloppe de solidarité 2019 concernant les travaux de réfection. Les travaux pourront être effectués dès la réception du courrier accusant réception du dossier complet.

Le conseil attribue à Perrissel les travaux de réfection des Ponts et demande une subvention au département pour ces mêmes travaux

9. Salle des fêtes et salle des Association

Monsieur le Maire fait état des plaintes et des remarques du voisinage dû au bruit notamment. Il convient de procéder à une actualisation de ses conventions et règlement de mises à dispositions de nos salles municipales.

Le conseil demande à la commission bâtiment communaux de faire ce travail, on y trouve BOREL Michel, MAGNARD Fabrice, BRIAS Geneviève, MAZOYER Martine, BOURRIN Sophie et ROUDON Gabriel.

La date de réunion est le 6 juin à 19h.

10. Décisions Modificatives

Suite à des remarques de la préfecture et de la Trésorerie de St Chamond, le conseil municipal décide des modifications du Budget suivantes :

a) Correction Article 775

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
023	023		Virement à la section d'investissement	-2 000,00
Total				-2 000,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
024	024	OPFI	Produits des cessions d'immobilisations	2 000,00
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	-2 000,00
77	775		Produits des cessions d'immobilisations	-2 000,00
Total				-2 000,00

b) Correction Article 275 Op 13

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
27	275	13	Caution	-500,00
27	275	OPFI	Caution	500,00
Total				0,00

Questions Diverses

- **Emblème de la commune** : La commune a reçu une dizaine de propositions. Le Conseil Municipal sélectionnera 3 propositions. Cette sélection sera proposée à la commission communication qui décidera du gagnant. En complément, un professionnel travaillera éventuellement sur l'amélioration de la proposition gagnante.
- **DIA** : Le maire informe les conseillers des demandes d'intention d'aliéné. La mairie n'a pas utilisé son droit de préemption.
- **Terrain de Varizière** : N'ayant pas reçu de proposition d'achat, de la part du voisinage de l'ancienne voie communale de Varizière, durant le délai de 1 mois, le dossier peut donc suivre son cours. Le futur acquéreur doit maintenant demander à un géomètre d'intervenir pour les formalités cadastrales.
- **STEP de Nurieux** : Les travaux sont terminés. Une visite sera organisée pour les conseillers juste avant le prochain conseil le 3 juillet à 19h30.
- **Terrain multisports** : Malgré 2 propositions faites aux propriétaires nous restons en attentes d'une réponse pour l'achat des terrains destinés à l'aménagement du parking à côté de l'école
- **Maire Honoraire** : Monsieur le Maire propose que Monsieur DUMAS Hubert puisse être à titre honorifique Maire honoraire. Il a toutes les conditions requises. Le conseil donne son approbation pour que Monsieur le Maire réalise les démarches.

La séance est levée à 22h35

Prochaine séance le 3 juillet 2018.

Secrétaire de Séance
Bernard BRIAS